Management des organisations 1^{ère} STMG M.Rusig

Thème 2 : Les critères de différenciation des organisations

Partie 3 : Quels rôles pour les associations, les syndicats et les ONG ?

Chapitre 1 : Les missions d'une association

I/. Les grandes caractéristiques d'une association

<u>Question 1</u>: Présentez l'organisation ELA.

<u>Question 2</u>: Repérez les missions de cette organisation.

Question 3: Que propose-t-elle? Des services marchands ou non marchands?

Question 4 : Pour une association, doit-on parler de clients, d'usagers ou d'adhérents ?

Document 1: L'association ELA

ELA est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1992 qui lutte contre les leucodystrophies (maladies génétiques orphelines qui détruisent le système nerveux central) en établissant et en respectant des objectifs clairs :

- . aider et soutenir les familles concernées par une leucodystrophie,
- . stimuler le développement de la recherche grâce à la fondation ELA créée en 2005,
- . sensibiliser l'opinion publique,
- . développer son action au niveau international.

Aujourd'hui, plus de 1000 adhérents (France, Belgique, Espagne, Italie, Suisse et Luxembourg...) sont rassemblés au sein de l'association. L'adhésion permet de participer à la vie de l'association. Les adhérents votent à l'assemblée générale et peuvent se porter candidat au Conseil d'administration. Ils reçoivent régulièrement toute l'information de l'association et sont avisés de ses orientations. Aujourd'hui le conseil d'administration est présidé par Guy ALBA, président fondateur de l'association.

L'association ELA s'appuie également sur ses membres d'honneur : ALPHAND Luc, DIAGANA Stéphane, PAGNY Florent, PLATINI Michel, RIBOUD Franck, ZIDANE Zinédine.

II/. Les principes de fonctionnement d'une association

Toujours à partir du document 1, répondez aux questions suivantes.
Question 1 : Repérez les organes permettant à Ela de fonctionner.
Question 2 : Expliquez à quoi servent les membres d'honneur d'Ela.
III/. Associations et service public
Question 1 : Caractériser l'organisation Pop'Art.

Question 2 : Quel est le cadre juridique liant la ville de Clermont-Ferrand et Pop'Art ?

Question 3 : Identifiez les ressources financières de Pop'Art pour cette mission.

Document 2 : Pop'Art, une association qui gère

La Coopérative de Mai est une salle de 1 500 places dédiée aux Musiques Actuelles, voulue, conçue et financée par la ville de Clermont-Ferrand. Pour en assurer l'exploitation, la municipalité a choisi de recourir à la procédure de Délégation de Service Public.

Suite à mise en concurrence, la Ville a ainsi confié à trois reprises la gestion de la Coopérative de Mai à l'association Pop'Art, en 2000, 2004 et 2008.

L'association Pop'Art reçoit environ 900 000 € de subventions sur un budget de plus de 2,3 millions, ce qui fait d'elle l'une des structures dont l'autofinancement est le plus élevé de France.

Synthèse:

Chapitre 2: Les 3 grands types d'associations

I/. Les associations loi 1901

Question 1 : Définissez ce qu'est une association loi 1901.
Question 2 : Expliquez l'importance de la création de ce type d'organisation pour les citoyens.
Question 3 : Expliquez pourquoi une association peut faire des bénéfices alors qu'elle est à but non lucratif.
Question 4 : Expliquez pourquoi la capacité juridique est importante pour une association.

Document 3 : La liberté d'association

Le 1er juillet 1901, Pierre WALDECK-ROUSSEAU fait adopter la loi "relative au contrat d'association", d'une portée considérable et qui garantit une des grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable.

La loi du 1er juillet 1901 constitue le texte fondamental sur lequel repose le fonctionnement des associations. L'association y est définie comme : " la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices...".

A travers cette définition, le législateur a laissé une grande liberté dans l'objet et le but que peuvent poursuivre les individus qui s'associent à ce contrat.

Il est possible qu'une association puisse réaliser des bénéfices et exercer une activité économique, mais elle ne peut distribuer ses bénéfices de quelque manière que ce soit.

Une association acquiert la capacité juridique dès lors qu'elle a été rendue publique au Journal Officiel par ses fondateurs.

II/. Les syndicats

A partir des documents 4 et 5.

Question 1 : Présentez les différentes missions d'un syndicat.

Question 2 : Mettez en avant leur rôle dans le fonctionnement d'une société développée.

Document 4 : A quoi servent les syndicats?

Les syndicats assurent la **défense des intérêts des salariés**, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Ils assurent un rôle de communication important au sein de l'entreprise en transmettant aux salariés les informations qu'ils auront obtenues lors des comités d'entreprise. En cas de conflit avec l'employeur, les syndicats peuvent engager des actions de protestation (grèves, manifestations, pétitions...).

Les syndicats sont aussi des **acteurs du** dialogue social **entre l'État, les employeurs et les salariés.** Ils peuvent signer avec l'État ou le patronat des conventions collectives qui règlent les conditions de travail pour l'ensemble des salariés.

Les syndicats assument aussi un rôle de **gestionnaire d'organismes fondamentaux pour la vie des salariés (paritarisme).** À parité avec les organisations patronales, ils gèrent les caisses nationales d'assurance maladie, d'allocations familiales et d'indemnisation des chômeurs (ASSEDIC), de retraites.

Document 5 : La CGPME

La **CGPME** (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) est le syndicat patronal interprofessionnel représentatif des PME / TPE au niveau national.

Créée en octobre 1944 par Léon GINGEMBRE, la CGPME nationale représente et défend les intérêts des Petites et Moyennes Entreprises de France.

III/. Les ONG

Question 1: Identifiez les 2 types d'ONG existant en France.

Question 2: Dans quels domaines les ONG peuvent-elles agir?

Question 3 : Mettez en avant la diversité des ONG.

Document 6 : Des acteurs importants (malheureusement)

Les ONG sont le plus souvent des associations à but non lucratif. Elles peuvent être aussi des fondations (rare). Il existe une grande diversité dans les ONG : de la petite association de jumelage avec une école, à des structures très importantes telles qu'Handicap International ou Médecins Sans Frontières qui interviennent sur de gros programmes et parfois dans des situations de crise. Au-delà de cette diversité, on distingue en règle générale :

- . les ONG d'Urgence qui interviennent dans les situations de crise : famine, désastre, catastrophes naturelles ...
- . les ONG de développement qui aident les populations des pays en voie de développement à acquérir leur propre autonomie.

Vidéo sur MSF

Synthèse:

Chapitre 3 : Les ressources financières

I/. Les cotisations des membres

Question 1 : Définissez ce qu'est une cotisation.

Question 2: A quoi sert la mise en place d'une cotisation pour une association?

Document 7 : La cotisation, une ressource essentielle

La cotisation se définit comme la participation des membres aux charges de fonctionnement de l'association, et la contrepartie du droit moral attaché à leur qualité de membre (droit de participer aux assemblées générales, d'être électeur et éligible au conseil d'administration).

L'institution d'une cotisation n'est pas une obligation.

Il s'agit d'une faculté offerte aux associations ; le paiement d'une cotisation n'est donc obligatoire pour les membres que si les statuts le prévoient.

II/. Les subventions

A l'aide des documents 8 et 9.

<u>Question 1</u>: Définissez ce qu'est une subvention.

<u>Question 2</u>: identifiez les organisations publiques subventionnant les associations.

Question 3 : D'après, ces subventions peuvent-elles faire débat en période de crise ?

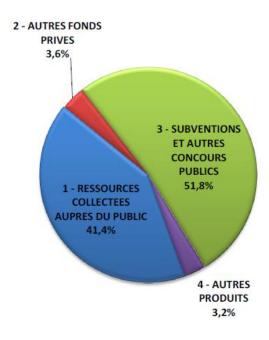
Document 8 : Débat autour des subventions publiques

34 milliards d'euros de subventions sont accordées chaque année par l'État et les collectivités locales à 250.000 associations. Action sociale des administrations, festivals culturels, clubs sportifs, défense des minorités... À l'heure des restrictions budgétaires, cela peut paraître étonnant.

L'État distribue 22,5 % de cette somme, les communes 26 %, les départements 22,5 %, les Régions 11 %, les organismes sociaux et l'Europe 18 %.

Document 9 : Les ressources financières d'Action contre la faim

REPARTITION DES RESSOURCES 2011



III/. Les dons et les legs

<u>Question 1</u>: Définissez ce qu'est un don.

Question 2 : Définissez ce qu'est un legs.

Question 3 : Expliquez pourquoi les dons et les legs peuvent être indispensables pour une association.

Document 10 : Vidéo Amnesty international

Document 11 : le legs, une dernière bonne action

Un legs à Greenpeace est un moyen efficace d'assurer un avenir durable et pacifique. Les legs honorent la mémoire d'un donateur ou d'une donatrice, perpétuent leurs idéaux et agissent en faveur des générations futures.

Pour conserver son indépendance, Greenpeace n'accepte pas les dons des gouvernements ni des entreprises. Nous sommes financés par les dons de particuliers et les subventions d'un groupe restreint de fondations privées. Les legs constituent donc un moyen efficace d'assurer notre viabilité à long terme et de maximiser notre capacité à atteindre nos objectifs de campagne.

Un legs de biens personnels permet à Greenpeace de transformer les mentalités et les comportements de la société dans le but de protéger l'environnement et de promouvoir la paix.

Chapitre 4: Le fonctionnement d'une association

I/. Quel management pour une association?

<u>Question 1</u>: Présenter les différentes missions d'un responsable d'une association.

<u>Question 2</u>: Comparer le management d'une association avec celui d'une entreprise privée (rappelez-vous les 4 grandes fonctions du management).

<u>Question 3</u>: D'après vous, les dirigeants d'une association ont-ils toujours les compétences pour gérer une telle organisation ?

Document 12 : Manager une association, entre militantisme et professionnalisme

Être responsable d'une association est en effet un art aux multiples facettes. Développer une vision du devenir de l'association, clarifier les rôles de chacun, mettre en place une gestion du personnel dynamique et motivante, nouer des partenariats, gérer des projets et évaluer leur impact, jongler avec une législation de plus en plus complexe... voilà autant de défis auxquels les présidents, d'associations sont confrontés quotidiennement. Diriger une association, c'est aussi un art que l'on ne peut exercer seul : l'assemblée générale, le conseil d'administration, la direction, le personnel, les bénévoles... travaillent ensemble afin d'offrir le meilleur service possible aux bénéficiaires.

Y a-t-il un leadership particulier au secteur non marchand ? Assurément, oui. Il fait coexister militantisme et gestion financière, recherche de fonds et respect de la mission, culture associative et difficulté d'évaluation.

II/. Les bénévoles et Les salariés, quelles différences ?

Document 13 : Vidéo Recrutement Solidarités International
Question 1 : D'après vos connaissances, définissez ce qu'est un bénévole.
Question 2 : Expliquez pourquoi une association peut chercher à embaucher des employés.
Synthèse :